



BULLETIN DE L'INSTITUT FRANÇAIS D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 40 (1941), p. 135-141

Jaroslav Cerny

Le tirage au sort.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711714	<i>La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne</i>	Sylvie Ayari
9782724711899	<i>BCAI 40</i>	
9782724711288	<i>Karnak-Nord XI</i>	Colin Hope
9782724711622	<i>BIFAO 126</i>	
9782724711059	<i>Les Inscriptions de visiteurs dans les Tombes thébaines</i>	Chloé Ragazzoli
9782724711455	<i>Les émotions dans l'Égypte Ancienne</i>	Rania Y. Merzeban (éd.), Marie-Lys Arnette (éd.), Dimitri Laboury, Cédric Larcher
9782724711639	<i>AnIsl 60</i>	
9782724711448	<i>Athribis XI</i>	Marcus Müller (éd.)

LE TIRAGE AU SORT

PAR

JAROSLAV ČERNÝ.







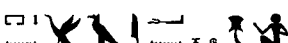

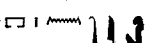


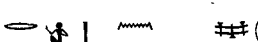
'Aly Abou Bakr, habitant de Gournah et depuis de longues années employé par M. Bruyère aux fouilles de Deir el-Médineh, mérite d'être mentionné à propos de la découverte qui fait l'objet de cet article. C'est lui qui, faisant une terrasse de pierres sèches sur le versant ouest de la colline de Gournet Murraï, en face du temple ptolémaïque de Deir el-Médineh, ramassa un jour dans les déblais un objet d'apparence insignifiante et qui aurait probablement échappé aux yeux de tous. C'était un petit paquet de morceaux de roseaux, sur l'un desquels on apercevait, couverte de poussière, une inscription hiéroglyphique d'une encre très pâle. Et ceci rappela immédiatement à M. Bruyère et à l'auteur de ces lignes des morceaux isolés de roseaux portant également des inscriptions hiéroglyphiques qui avaient été déjà trouvés au cours d'une campagne de fouilles précédente. Ils avaient, alors, constitué pour nous une énigme et nous n'avions pas réussi à déterminer le but véritable de ces roseaux ; l'étude du nouvel objet fut donc entreprise avec une vive curiosité le jour même de la trouvaille.

Le faisceau était lié au milieu par une ficelle qui n'était qu'une bande très étroite — un peu plus d'un millimètre de largeur — découpée dans une feuille de roseau, contournant sept fois le faisceau et nouée à ses extrémités.

Les morceaux de roseaux étaient au nombre de douze. Ce sont également des bandes détachées de feuilles de roseaux ; la largeur varie de 8 à 12 millimètres, la longueur de 105 à 154 millimètres. Tous les morceaux portent un texte hiéroglyphique à encre noire, inscrit sur la moitié droite du morceau et sur le côté lisse de la feuille. Les bandes étaient pliées et la moitié gauche rabattue sur celle de droite, rendant l'inscription invisible. Dans la plupart des cas, les deux moitiés tenaient encore ensemble, dans d'autres, elles s'étaient séparées, mais la forme de la cassure ne laissait aucun doute qu'elles avaient formé, à l'ori-


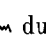

gine, une seule pièce. Chaque morceau ainsi plié était lié au milieu par un fil de lin, très mince, qui l'entourait cinq ou six fois. La seule inscription visible au moment de la trouvaille est celle du morceau *a*. Sa moitié de gauche, non inscrite, manquait; qu'elle ait, cependant, existé autrefois, la preuve en est que ce morceau aussi portait son fil dont l'existence ne pourrait s'expliquer, si le morceau n'avait pas consisté, jadis, en deux moitiés comme les autres.


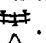
La figure 1 est une reproduction, grandeur naturelle, d'un calque des douze roseaux avec leurs inscriptions; sur les originaux l'encre est, en général, beaucoup plus pâle, car elle a en partie adhéré aux moitiés de gauche, lorsque les morceaux étaient pliés. Voici leur transcription :

- a)  « maison du scribe Hori »,
 b)  « maison de Rameri »,
 c)  « maison de Mose »,
 d)  « maison de Ouserrekhte(?) »⁽¹⁾,
 e)  « maison de Pentwère »,
 f)  « maison de Tchay le jeune »,
 g)  « maison de Pai'an »⁽²⁾,
 h)  « maison de Pasheker »,
 i)  « maison de (la femme) Nedti »,
 j)  « Pinodjem »,
 k)  « quelqu'un du village »,
 l)  « quelqu'un de dehors ».

⁽¹⁾ La transcription des deux premiers signes du nom propre est douteuse.

⁽²⁾ Ce nom propre (= « Le babouin ») n'a été attesté jusqu'à maintenant qu'à une époque très tardive, cf. RANKE, *Die äg. Personennamen*, p. 100, n° 6.

⁽³⁾  n'est que le  du génitif, devenu *m* dans la prononciation devant le *p* de l'article défini .

⁽⁴⁾ *Sic*, sous l'influence du mot  *w;t* « chemin » au lieu des déterminatifs habituels .

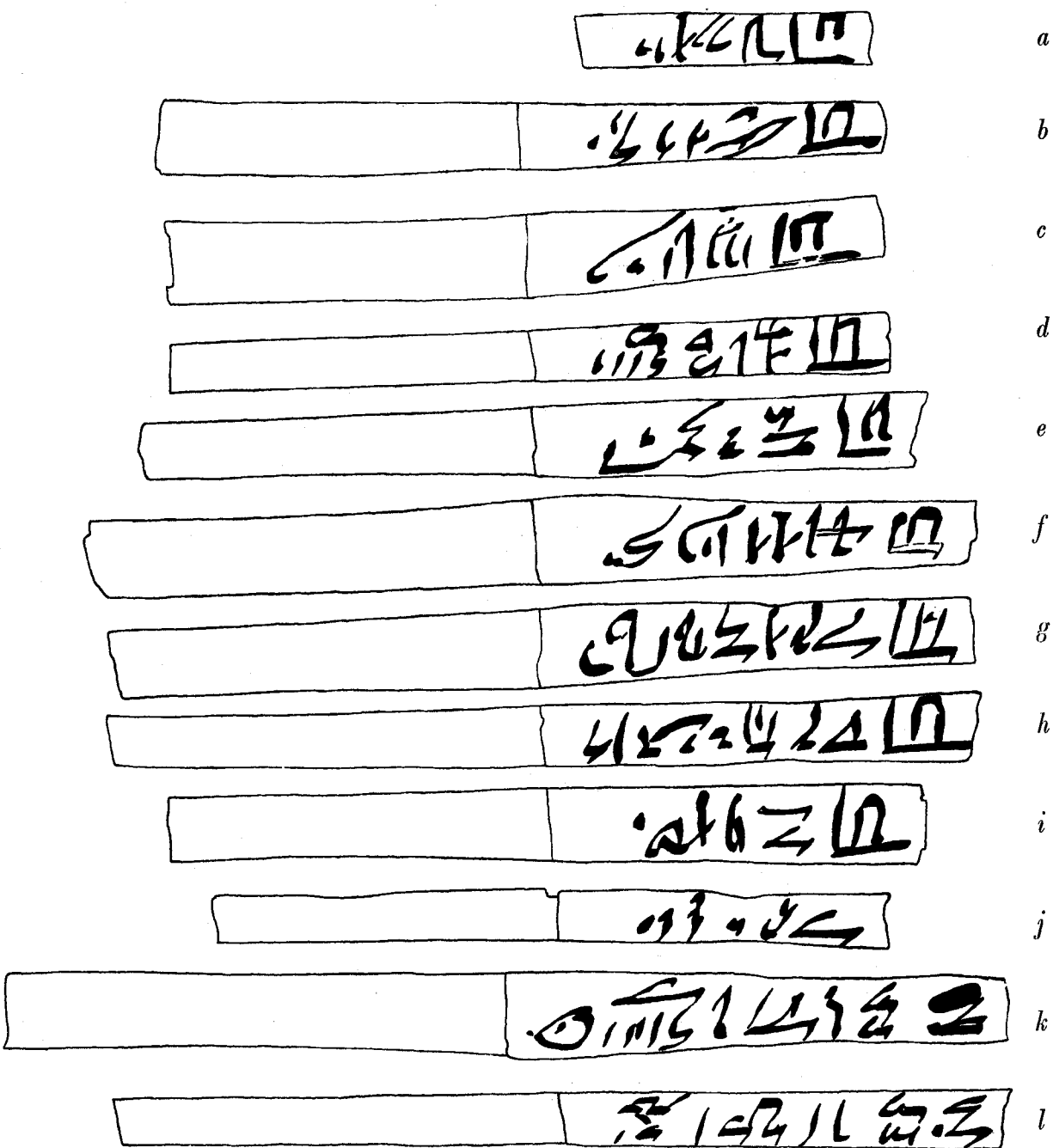


Fig. 1.

Les roseaux ayant été trouvés dans la partie nord-est du village des ouvriers royaux situé à Deir el-Médineh, il n'est pas douteux que les « maisons » qu'ils mentionnent doivent être cherchées dans ce village. Une partie, du reste, de leurs propriétaires figure dans des listes et d'autres documents relatifs à ces ouvriers employés au creusement des tombes royales dans la « Vallée des Rois », dont la résidence et la nécropole ont été identifiées à Deir el-Médineh. Les documents dans lesquels nous rencontrons le scribe Hori et les ouvriers Rameri, Mose, Pentwère, datent de la XX^e dynastie, du règne de Ramsès IX environ⁽¹⁾; Pinodjem, Païan, Pasheker, Tchay le jeune, Ouserrekhte (?) et la femme Nedti nous sont inconnus par ailleurs. « Le village » mentionné dans le roseau *k* doit être ce village des ouvriers, et « quelqu'un de dehors » (sur *l*) sans doute un individu n'habitant pas ce village.

Les inscriptions sont écrites sur une matière inusitée. Nous ne connaissons pas de cas de roseau ayant servi de matière à écrire⁽²⁾ sinon les objets publiés dans cet article; on employait communément le papyrus, le bois, la peau, la pierre et les tessons. Dans leur ensemble, les roseaux ne présentent qu'une liste de personnes et leurs maisons. Le fait que cette liste est répartie sur autant d'écrêteaux séparés qu'il y a d'éléments de la liste et le soin avec lequel l'écriture a été rendue invisible par le ficelage donnent à penser qu'on a voulu laisser la possibilité d'un choix entre les éléments de la liste, sans que l'inscription fût visible au moment de ce choix. De tels motifs se rencontrent dans un tirage au sort.

Les détails techniques de ce tirage nous échappent, mais si l'on recherche un but concernant surtout les maisons de certains individus, il se présente immédiatement à notre esprit un épisode qui se déroula dans le même village des ouvriers pharaoniques et dont le récit nous est parvenu dans l'ostrakon hiéroglyphique Gardiner, n^o 4⁽³⁾. Sur ce document, il s'agissait de trouver le voleur de certains vêtements appartenant au sculpteur Kaḥa. L'homme volé amena le

⁽¹⁾ C'est surtout le journal de la Tombe royale de l'an 17 de Ramsès IX, à Turin, publié BOTTI-PEET, *Il giornale della necropoli di Tebe*; cf. index de cet ouvrage (p. 57 sq.) s. v. *Hri, Mryr, Ms, Pntwrt*.

⁽²⁾ L'usage du roseau à l'époque copte est

cependant connu; cf. LUCAS, *Ancient Egyptian Materials and Industries*, 2^e éd., p. 310.

⁽³⁾ Publié en traduction P. S. B. A., XXXIX (1917), 43, et B. I. F. A. O., XXVII (1927), 178-179.

magicien (*hherp Serket*) Amenmose devant la statue du roi Aménophis I^{er}. Le magicien se mit à lire devant l'image du roi divinisé une liste de maisons du village et la statue fit signe quand le magicien arriva à la maison du scribe Amennakhte, où se trouvait le voleur en la personne de la fille même d'Amennakhte.

Tout permet donc de penser que notre série de roseaux servit aussi à la recherche d'un voleur. On signalait Pinodjem (probablement le plus suspect,

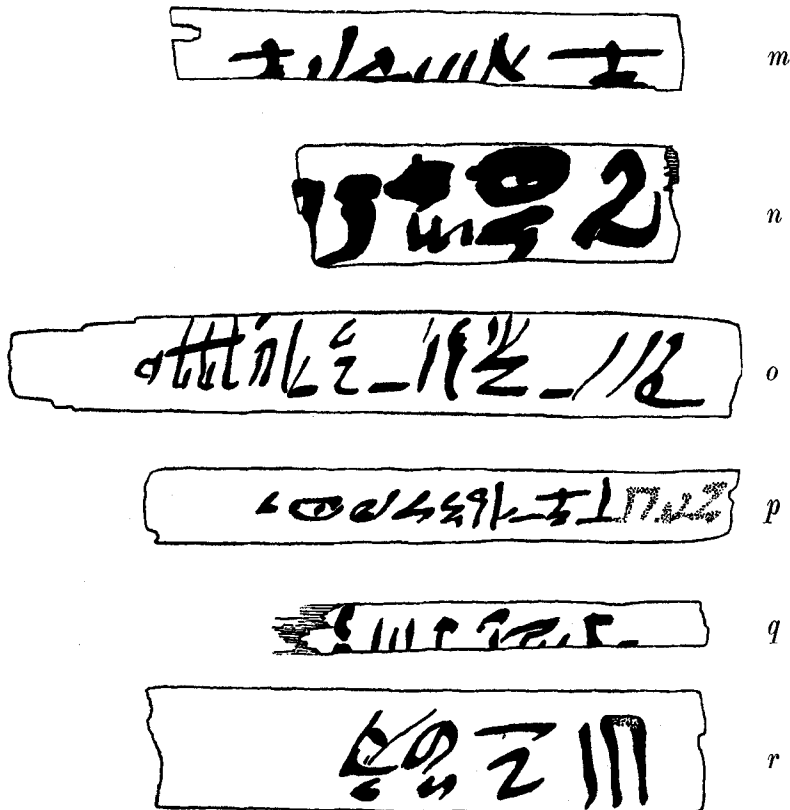


Fig. 2.

car il est le seul dont le nom ne soit pas précédé par « maison de »), les maisons voisines, le reste du village et enfin « quelqu'un de dehors », car le voleur pouvait être une personne étrangère au village.







Nous pouvons supposer que le tirage se passa devant le village entier, comme dans le cas du vol de vêtements précité : un roseau fut tiré du paquet et la personne inscrite sur ce roseau fut considérée comme responsable du vol. Si le tirage eut vraiment lieu, le roseau tiré manque sans doute, car on ne voit pas

pourquoi on se serait donné la peine de remettre dans le paquet le roseau tiré après la lecture du nom qu'il contenait. Le lien du paquet n'était pas si serré que le paquet n'ait pu contenir un roseau de plus.

On peut écarter l'idée que le roseau tiré était celui portant le seul nom visible au moment de la trouvaille et mentionnant la « maison du scribe Hori », et qu'il suffisait d'enlever la partie du roseau cachant l'écriture sans enlever pour cela la bande du paquet. Car les deux moitiés adhéraient si souvent entre elles qu'il aurait été trop difficile de soustraire la partie non inscrite. Si l'on avait envisagé cela, on aurait pris soin de les séparer dès le début.

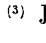
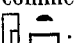
Il est difficile de savoir qui effectuait le tirage. Si ce ne fut pas un personnage attitré pour une telle cérémonie, tel le magicien de profession *kherp Serket*, « le bâton de (la déesse) Serket ⁽¹⁾ », on peut penser à ces jeunes garçons dont se servaient les magiciens égyptiens dans leurs pratiques ⁽²⁾.

Les six morceaux isolés (fig. 2) trouvés lors d'une campagne de fouilles précédente sont importants, car étant écrits tous de mains différentes et, en partie, à une époque différente de celle du paquet que nous étudions, ils prouvent que cette coutume du tirage au sort existait pendant un laps de temps assez long et que l'on y avait recours assez souvent :

- m)  « Anakhte, l'ainé »,
- n)  « (les) choses (sont) dans (la) maison (?)... »,
- o)  « le temple ⁽³⁾ de Ptah de la Place de la Beauté ⁽⁴⁾ »,
- p)  « la maison du chef des ouvriers Penēb »,
- q)  « Amenemōpe »,
- r)  « maison de Nakhi ».

⁽¹⁾ Cf. GARDINER, *P.S.B.A.*, XXXIX (1917), 31-44.

⁽²⁾ MASPERO, *Rec. trav.*, XL (1923), 114, 123, 127.

⁽³⁾ Je ne peux expliquer  autrement que comme une abréviation extrême et unique de .

⁽⁴⁾ « Place de la Beauté » est le nom ancien la Vallée des Reines et le Ptah de cet endroit est un dieu résidant dans le sanctuaire taillé dans le rocher à gauche du sentier menant de Deir el-Médineh aux tombes des reines; BRUYÈRE, *Mert Seger à Deir el Médineh*, p. 48-52.

Je ne trouve aucune indication sur la date et l'endroit précis de la trouvaille de *r*, mais les autres roseaux ont tous été trouvés pendant la campagne de 1929-1930; *m - o*, le 10 janvier 1930, dans le monceau de détritits situé au sud du village des ouvriers⁽¹⁾, *p* le 13 mars 1930 dans le caveau décoré de *Kaḥa* (n° 360), où il est sans doute tombé plus tard avec la terre qui remplissait la tombe au moment de la trouvaille.

Le roseau *n* semble confirmer notre hypothèse que le tirage au sort avait pour but de récupérer certains objets perdus ou volés; l'intérêt de *p* et *r* réside dans le fait qu'ils peuvent être datés d'une façon assez précise, l'ouvrier Nakhi et le chef des ouvriers Penēb étant connus par d'autres documents attribuables à la deuxième moitié et à la fin de la XIX^e dynastie⁽²⁾.

Ainsi connaissons-nous, jusqu'à ce jour, sept cas différents de tirage au sort, dont deux peuvent être datés de la XIX^e dynastie et un de la XX^e, et cela nous autorise à croire que le tirage au sort pour trouver le voleur était généralement répandu à l'époque ramesside.

J. ČERNÝ.

⁽¹⁾ BRUYÈRE, *Rapport sur les fouilles de Deir el Médineh* (1930), p. 5 et suiv.

⁽²⁾ Sur Penēb cf. *Journal of Eg. Arch.*, XV,

253-255. On trouve Nakhi dans les mêmes documents que Penēb, p. ex. *Annales du Serv.*, XXVII, 197.